

TAUX D'ABONNEMENT
Quatre Piastres par an,
PAYABLES D'AVANCE.

On s'abonne à Québec, aux bureaux du Journal, près l'Archevêché. On peut s'abonner pour six mois. Ceux qui veulent discontinuer doivent avertir l'administration un mois avant l'échéance de l'abonnement, et payer tout arriéré; autrement ils seront censés être abonnés.

LE JOURNAL DE QUÉBEC,

Politique, Commercial, Industriel et Littéraire.

L'éditeur-proprétaire A. COTÉ, à qui toutes correspondances, lettres, etc., doivent être adressées franco.

TAUX DES ANNONCES:
Six lignes..... 3 0
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix..... 3 4
Pour chaque ligne au dessus... 4 4
Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

Les annonces déposées jusqu'à 11 heures du jour de la publication paraissent le même jour.

EUROPE.

REVUE POLITIQUE.

L'Indépendance belge fait ainsi la revue des nouvelles politiques à la date du 29 novembre :

« La nouvelle situation politique à Paris est maintenant complètement fixée, du moins en ce qui concerne les personnes. Tout l'intérêt porte aujourd'hui sur les appréciations dont les dernières mesures du gouvernement français sont l'objet de la part des journaux, tant de France que de l'étranger. »

« Nous avons déjà fait connaître l'avis des journaux anglais. La presse allemande se montre assez généralement disposée à approuver le fond des décrets, mais elle s'inquiète surtout d'en rechercher les causes, et l'on voit percer dans ses appréciations, ainsi que le fait remarquer la Constitutionnel, l'esprit de défiance qu'elle témoigne à l'endroit de tout ce qui se fait en France. Le Journal de Francfort estime que le décret du 24 novembre doit être « salué par toutes les intelligences patriotes, » par tous les esprits sérieux, et qu'il aura pour effet de consolider l'édifice impérial, ce qui est aussi l'avis de la Gazette de Cologne. »

« Suivant la Gazette des Postes, le gouvernement français s'aperçoit peut-être qu'il a suivi une fausse politique en Italie, et il veut entrer dans une nouvelle voie et se mettre à couvert derrière les représentants de la nation. Si les Chambres se prononcent contre la guerre, le pouvoir se parera de la couronne civique que lui aurait valu ses concessions et qui remplacera la nouvelle couronne militaire à laquelle il aura renoncé. »

« La Nouvelle Gazette de Prusse pense que ces mesures n'ont pour but que de donner au gouvernement français une nouvelle arme contre le clergé. »

« Quant aux journaux français, ils s'accordent à donner un décret une approbation naturelle plus complète et plus explicite dans les uns que dans les autres, mais une approbation réelle qui se fait comprendre dans plus d'un, en quelque sorte malgré eux et en dépit des allures critiques de leurs articles. »

« Il n'y a guère que la Bourse de Paris qui hérite encore à suivre ce mouvement général de satisfaction. Les cours baissent et les idées inquiètes semblent persister à disputer le terrain aux impressions rassurantes. Toutefois il se pourrait que la responsabilité de cette situation dût retomber principalement sur l'état général de l'Europe d'une part, et sur l'aspect toujours peu satisfaisant du marché monétaire d'autre part, influences contre lesquelles les mesures libérales prises par le gouvernement français auraient été impuissantes à réagir. »

« La vérité est que les nouvelles de la crise d'argent ne sont pas des meilleures. L'abaissement qu'on espérait dans l'escompte à Londres ne s'est pas réalisé, et on commence à croire plutôt à une élévation à Paris pour niveler le taux de ses services sur les deux grands marchés monétaires du vieux continent. »

« Quant à l'état général de l'Europe, il suffit de rappeler les embarras du nouveau gouvernement d'Italie, les inquiétudes qui travaillent l'Allemagne, les agitations qu'on redoute en Orient, pour comprendre combien sont précieuses les conditions de paix dans lesquelles l'industrie et le commerce sont obligés de poursuivre leurs opérations. Mais c'est surtout l'Autriche qui motive les plus vives inquiétudes. Le malaise que lui causent les aspirations de ses populations est aggravé par une crise économique très intense. Le cours du change de Vienne sur l'étranger et les mesures que le gouvernement autrichien a dû prendre récemment pour jeter dans la circulation douze millions de billets de la valeur d'un demi-franc, par suite de la disparition complète du billon, sont des témoignages irrécusables d'un état de choses qui touche à la banqueroute. »

« Et ce n'est pas tout. Tandis que l'Italie persiste à menacer la Vénétie et les côtes de la Dalmatie, un autre orage se concentre dans les principautés danubiennes et en Serbie, pour la constitution d'une Confédération danubienne, dans laquelle la Hongrie et la Slavonie joueraient un grand rôle au dépens de l'Autriche. De là des concentrations de troupes impériales en Transylvanie sur la frontière moldo-valaque, prouvant que le cabinet de Vienne se préoccupe sérieusement des dangers qui le menacent. »

Reste à savoir s'il trouvera en lui-même assez de ressources pour sortir triomphant de toutes ces épreuves. »

« Il vient d'éclater une insurrection tout à fait locale dans la partie septentrionale de la province de Viterbe appartenant au patrimoine de Saint-Pierre. Le mouvement a réussi, car le gouverneur pontifical a été tué et certain nombre de gendarmes ont été faits prisonniers; d'autres se sont réfugiés en Toscane, d'où le gouvernement les a dirigés sur Pérouse pour qu'ils fussent renvoyés aux autorités françaises de Viterbe, hommes, armes et chevaux. D'autres détails nous manquent. »

« On écrit de Paris, le 28 novembre : L'Impératrice a, dit-on, écrit une lettre autographe au comte Walewski pour lui témoigner tout le plaisir qu'elle éprouvait de le voir reprendre une haute position active au service du gouvernement impérial. Les nouvelles de la santé de S. M. sont excellentes; on ajoute qu'elle passera trois jours à Windsor; cela retrairait probablement à la date du 10 son retour définitif en France. »

« On parle de tentatives officieuses qui seraient faites auprès du roi Victor-Emmanuel pour l'engager à chercher des moyens d'arrangement avec le Saint-Père et l'Empereur d'Autriche. Le comte Walewski aurait été l'intermédiaire de cette politique de conciliation. Des lettres de Rome ajoutent même que quelques cardinaux et un certain nombre d'évêques se seraient prononcés au sein du conclave dans le sens d'une réconciliation avec Victor-Emmanuel. Mais le fait est vivement contesté par ceux qui croient être dans le secret de l'esprit du Sacré-Collège. Ce qui pourrait rendre moins irréalisable, en ce qui concerne l'Autriche, l'espérance d'un accommodement, c'est la perte des nouvelles financières venues de cet empire. A moins d'être informé catégoriquement du fait de la banqueroute, elles ne peuvent être plus graves. Le gouvernement de l'Empereur François-Joseph serait donc peut-être conduit, malgré lui, à revenir sur la détermination qu'il avait prise de ne jamais consentir à vendre la Vénétie. »

« Plus que jamais il est certain aujourd'hui que le Pape n'entend pas quitter Rome et qu'il a abandonné le projet de se retirer en Bavière, pour lequel le cardinal de Reischach était allé à Munich. Non-seulement tout préparatif de départ a cessé dans les palais pontificaux, mais on fait, au contraire, dans le Quirinal et au palais Farnese, propriété du roi de Naples, des apprêts qui indiquent que le roi François II a accepté l'hospitalité qui lui était offerte. L'arrivée de la Reine veuve était déjà un indice évident de cette résolution. Cette princesse, fille de l'archiduc Charles d'Autriche, manifeste un grand ébahissement. Elle a laissé éclater toute sa douleur devant le Pape, quand il est venu lui rendre visite au Quirinal. Tous deux pleuraient. La Reine, prosternée aux pieds du Pape, ne voulait plus se relever. Elle était comme abîmée dans son affliction et ne semblait plus s'apercevoir de tout ce qui l'environnait. Ses émotions se sont renouvelées à l'arrivée de sa belle-sœur, la reine Marie-Christine d'Espagne, qui est venue la voir. Le malheur la a rapprochées. Car la reine Christine avait cessé, depuis bien des années, de voir son frère Ferdinand II. Si Marie-Thérèse des Deux-Siciles eut le tort de protéger ouvertement l'ancien parti qui a hâté la perte de la monarchie et d'être à Naples le représentant de l'influence autrichienne, elle est aujourd'hui une des victimes les plus malheureuses de ce système. Elle paraît surtout trembler pour le sort de ses fils restés à Gaète; car le Roi persiste à braver le bombardement et à ne vouloir capituler que sur la brèche. »

« La Patrie annonce que des décorations ont été envoyées par le roi de Naples au général de Goyon et aux officiers placés sous ses ordres, pour reconnaître les soins dont ont été l'objet, de leur part, les soldats napolitains entrés dans les Etats pontificaux. N'ajoute que le gouvernement impérial a permis au général de Goyon et à ses officiers d'accepter ces décorations et a donné à cette autorisation les formes les plus sympathiques pour François II. »

« On écrit de Paris, le 29 novembre : C'est une croyance généralement accréditée en ce moment que l'Empereur n'a voulu adopter à l'intérieur une politique plus libérale que pour suivre désormais au dehors une ligne de conduite anti-révolutionnaire et, notamment, pour arrêter et même refouler le mouvement italien. J'avoue, pour ma part, qu'il m'est impossible d'accorder la moindre confiance à cette rumeur. Ce qu'il est plus raisonnable de supposer, c'est que l'Empereur a voulu chercher, dans l'opinion mieux représentée du pays, dans les conseils des grands corps de l'Etat, plus explicitement formulés, un point d'appui contre le Piémont au cas où le roi Victor-Emmanuel se laisserait entraîner lui-même, par les partis avancés, dans la voie de l'agression au delà des limites de toute prudence, et à ce point de vue on ne pourrait que féliciter le gouvernement de l'Empereur de sa prévoyance. »

« On annonce bien que le corps français qui tient garnison dans les Etats pontificaux va occuper Orvieto, qui était abandonné aux Piémontais; mais on sait que le gouvernement sardes ne met aucune espèce d'opposition aux mesures prises dans ce sens par le général de Goyon, et ne les considère nullement comme des actes d'hostilité. Il n'y a pas non plus de signification bien grave à donner à la réception faite de courtoisie, faite par l'Empereur au général d'Arragon-Castrofano envoyé en France par le roi de Naples et qui vient d'arriver à Compiègne, avec S. M., une entrevue devant témoins. On sait que ces marques de sympathie stériles données à François II ne peuvent prolonger son existence dynastique, pas plus que les prétentions du prince Murat ne sauraient diminuer ses dernières chances. Il paraît, du reste, de plus en plus positif que François II, dont le départ ne peut-être éloigné, se retirera à Rome. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« On annonce bien que le corps français qui tient garnison dans les Etats pontificaux va occuper Orvieto, qui était abandonné aux Piémontais; mais on sait que le gouvernement sardes ne met aucune espèce d'opposition aux mesures prises dans ce sens par le général de Goyon, et ne les considère nullement comme des actes d'hostilité. Il n'y a pas non plus de signification bien grave à donner à la réception faite de courtoisie, faite par l'Empereur au général d'Arragon-Castrofano envoyé en France par le roi de Naples et qui vient d'arriver à Compiègne, avec S. M., une entrevue devant témoins. On sait que ces marques de sympathie stériles données à François II ne peuvent prolonger son existence dynastique, pas plus que les prétentions du prince Murat ne sauraient diminuer ses dernières chances. Il paraît, du reste, de plus en plus positif que François II, dont le départ ne peut-être éloigné, se retirera à Rome. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait semblé vouloir mettre nos forces de terre et de mer sur un pied plus imposant. »

« Ce qui est certain et ce dont il faut se féliciter, c'est que la nouvelle des modifications à faire dans la Constitution et déjà opérées dans le ministère est présentée comme une garantie de la consolidation de la paix en Europe, bien que jamais on n'ait

Jones accusé du meurtre d'un planteur mis-sonneur du nom de Seneca Digges.

Le gouvernement laisse la justice suivre son cours suivant les commandements de la loi; mais, dans son humanité, il entoure l'accusé d'habiles défenseurs. M. Freeman lui-même, qui a oublié qu'il était avocat pour faire de la polémique contre le journalisme, et se créer un capital politique, en agitant sur le procès d'Anderson, sait bien que ce n'est pas à ce dernier, mais au procureur-général qu'il demandera le prix de ses services professionnels dans cette cause célèbre.

Mais cet avocat, qui a le temps d'écrire de longues lettres pour diriger le courant de l'opinion publique dans le lit légal qu'il a lui-même creusé, lorsque tous ses moments devraient être employés à des études sérieuses, dans l'intérêt de son client, et à la recherche d'autorités et de raisonnements capables de convaincre des juges indépendants autant de la pression populaire que de l'influence de l'exécutif, il ne sait même pas la procédure qu'il doit suivre et il marche à tâtons vers le but.

M. Brown, qui montrait sur les toits pour crier vengeance et guerre, si l'exécutif intervenait dans l'action judiciaire, et qui flétrissait cette intervention comme un danger pour la liberté; M. Brown est furieux aujourd'hui de ce que le gouvernement n'arrache pas Anderson aux tribunaux pour le mettre en liberté, qu'il soit ou non coupable et que les lois internationales s'y opposent expressément ou non.

Mais il fait plus, et, pour parvenir à son but, il travestit honteusement la vérité. Ainsi, il dit dans le Globe du 11 décembre:

« Il y a une circonstance apparemment en rapport avec cette affaire et le voyage de M. Matthews à Québec, laquelle circonstance pourrait bien établir la preuve de l'existence d'un complot plus profond et plus noir que nous le donneraient à soupçonner les assertions de M. Freeman. Nos lecteurs se rappellent l'allusion qui, dans le cours de la plaidoirie, fut faite devant les juges, à un statut relatif à l'extradition. Mais M. Harrison se hâte de déclarer, au nom du procureur-général, que ce statut avait été rappelé durant la dernière session. Pourquoi avoir rappelé ce statut? M. Matthews trouvait-il qu'il le gênait? craignait-il qu'il pût l'embarrasser lui ou son ami le procureur-général, dans les efforts qu'il fait pour empêcher les matras d'esclaves du Sud d'être privés de leur proie. En lisant ce statut nous trouvons la clause suivante:

« Sec. 3. Mais le gouvernement en conseil ne sera pas obligé de livrer les personnes ainsi accusées, s'il ne le juge pas convenable pour une raison quelconque. »

Cette loi était en force ayant été placée dans les statuts consolidés du Haut-Canada, lorsque M. Matthews lança ses brefs contre Anderson. Elle fut rappelée le 19 mai, sans aucun objet apparent. Il ne paraît pas que l'on ait expliqué à la chambre ou au pays le motif de ce rappel etc.

Maintenant, vous allez voir avec quelle mesure de pudeur, de justice et de vérité parle habituellement un homme qui ne cesse de traiter les hommes publics de son pays de « menteurs », de « calomnieux », de « corrompus », de « corrupteurs », de « divrognés », et de « spéculateurs ». Le statut du Haut-Canada des 3^{me} et 4^{me} années du règne de Guillaume IV, ayant pour but l'appréhension des criminels en fuite des pays étrangers, et à leur reddition pour les fins de la justice, fut passé en 1833. Cet acte s'appliquait au meurtre, au crime de faux, aux larcins et autres crimes, d'après les lois du Haut-Canada, punissables par la mort ou la réclusion et le travail forcé. Il couvrait donc un beaucoup plus grand nombre de crimes que le traité d'extradition de 1842, connu sous le nom de traité Ashburton.

Citons un exemple de cette vérité entre mille. Comme on pouvait, en vertu de l'acte de 1833, réclamer l'extradition d'un prisonnier pour simple larcin et que, par la loi des Etats-Unis, un esclave ne possède rien, on pouvait demander l'extradition de l'esclave, sous le prétexte qu'il avait volé à son maître les vêtements qui le couvraient. Trouve-t-on ce dispositif odieux dans le traité de 1842?

Le statut du Canada qui fut passé pour mettre ce traité en force, est de 1849: c'est l'acte 12 Victoria, chap. 19, ou l'article 89 des Statuts consolidés. Les Etats-Unis, de leur côté, adoptèrent une semblable loi, aussi dans le but de mettre à exécution le traité Ashburton; elle est du 12 août, 1848, et est presque semblable à la nôtre dans les termes.

Mais, par une étrange inadvertance, la vieille loi de 1833 fut intercalée dans les statuts consolidés, à l'article 96, et resta jusqu'au moment où le colonel Prince se plaignit, dans le conseil législatif, le printemps dernier, que le gouvernement ne voulait pas mettre cette loi identique à exécution, et refusa de livrer aux autorités de Détroit un homme accusé d'un délit que ne couvre pas le statut de 1849.

Le gouvernement n'en persista pas moins à refuser de livrer l'accusé en vertu du pouvoir discrétionnaire laissé à l'exécutif par cet acte même de 1833; mais il se hâta de faire disparaître cette anomalie des statuts consolidés, et M. Vankoughnet présenta un bill à cet effet, entre le 4 et le 8 mai. Cet acte 23 Victoria, chap. 23, nous ramène au traité Ashburton et au statut de 1849, beaucoup plus restrictifs et beaucoup plus libéraux que l'acte de 1833.

Voilà la vérité, voilà comme M. Macdonald a travaillé à river les fers d'Anderson et à le livrer sans pitié aux mains de ses tyrans! Mais si le bill de M. Vankoughnet était si criminel et si odieux dans son but, pourquoi M. Brown, cette sentinelle qui veille avec tant de sollicitude sur la liberté et sur le sort des malheureux descendants de la race africaine, l'a-t-il laissé passer sans mot dire? Pourquoi ceux de ses collègues auxquels il a confié le département de la loi ne l'ont-ils pas averti qu'il se consommait un odieux attentat à la liberté et à la vie humaine? C'est que le bill de M. Vankoughnet était bon et qu'il élargissait, au contraire, généralement, les voies de la vie et de la liberté.

Ce qui vient de se passer au Hogood

hall, à Toronto, était les dispositions du gouvernement à l'égard de l'esclave Anderson, et M. Freeman qui, en pleine cour, a reconnu le caractère véritable de ses dispositions, est en position de pouvoir dire: M. Macdonald mérite les odieuses attaques que le Globe ne cesse de diriger contre lui en rapport avec cette affaire; nous l'invitons à parler.

La Cour du banc de la Reine du Haut-Canada a donné son jugement dans le cas d'extradition de l'esclave Anderson. Suivant ce jugement, le prisonnier doit être livré aux autorités du Missouri; mais, sur la déclaration du conseil, M. Freeman dit qu'il avait l'intention d'appeler de cette décision au tribunal des neuf juges, la cour déclara qu'Anderson serait placé sous la garde du géôlier jusqu'à ce qu'elle soit prononcée sur la demande d'appel.

Le juge en chef, Sir J. Beverly Robinson, a développé longuement et habilement ses motifs.

M. le juge McLean s'est prononcé contre l'extradition sous le prétexte que la preuve n'était pas suffisante pour établir l'identité et le crime de l'accusé.

M. le juge Burns a partagé les opinions du juge en chef.

L'audience était favorable au prisonnier, et elle a même applaudi les paroles du juge McLean, mais elle s'est dispersée sans bruit et sans menaces.

Samedi, la cour décida s'il peut y avoir appel de son jugement.

Jusqu'ici nous nous sommes scrupuleusement abstenus de toute opinion sur le fond même de la question d'extradition en rapport avec le cas d'Anderson. Nous pensions qu'il était peu convenable et peu juste de parler lorsqu'examinaient et étudiaient les seuls qui aient droit de décider par la double raison de leur science et de leur autorité. Cependant il est possible, après avoir écouté les grandes autorités de la loi, que nous hasardions quelques réflexions dans un prochain numéro.

Le Globe se lamentait de ce que le sort d'Anderson ait été livré à trois hommes faillibles, les trois juges; mais si les maîtres de la science sont faillibles, que penser du Globe et de sa loi, lui qui conclut du jugement de Sir J. B. Robinson, qu'il suffirait d'accuser un esclave fugitif de filonnie pour en obtenir l'extradition. Or, le mot filonnie ne se trouve ni dans le traité de 1842 ni dans l'acte provincial de 1849.

Mardi soir, une foule immense, compacte et recueillie prenait le chemin de la Cathédrale. On allait-elle donc faire si tard dans la vaste basilique? Elle allait y prier pour le Pimodan, pour les Parcevaux et pour cette phalange de nobles guerriers qui ont succombé en combattant pour la papauté dans les champs de l'Italie.

L'Eglise s'était couverte de ses plus magnifiques vêtements de deuil; elle avait voulu, dans le déploiement de ses pompes les plus majestueuses, mieux montrer le néant des grandeurs humaines et la majesté éternelle de Dieu. Les colonnes, les piliers, les galeries, les tableaux, les autels et le baldachin étaient recouverts de tentures noires, sur lesquelles se détachaient ces inscriptions:

« Gloria in sanguine fuerunt pro Domino. »
« Ils ont versé leur glorieux sang pour le Seigneur. »

« Et vivent nomina eorum in aeternum. »
« Et leurs noms vivront éternellement. »

« Georgio de Pimodan quem magna anima prodigum catholicis orbis iugit. »
« A Georges de Pimodan, héros prodigue de sa grande âme, que pleure l'univers catholique. »

A l'entrée du chœur, on avait élevé un splendide catafalque dont les colonnes étaient des faisceaux d'armes. Des tentures blanches et noires se détachaient de la voûte formant comme un immense pavillon qui embrassait toute l'étendue de la nef. Et au milieu de cette sombre majesté, brillaient des milliers de clartés comme si on avait eu besoin de lumière pour éclairer les profondeurs de la mort.

A droite et à gauche du catafalque se dessinaient les coussins des Pimodan et des Parcevaux.

L'écusson Pimodan porte: d'azur au pal d'argent, accosté de deux aigles affrontées d'or.

Celui de Parcevaux porte: d'argent aux trois chevrons d'azur.

Monseigneur l'Administrateur était en habits pontificaux, et entouré d'un nombreux clergé.

Bientôt l'orgue se fit entendre, le prélude fut magnifique et saisissant de lugubre majesté. Jamais, peut-être M. Dessane n'a donné des preuves aussi éclatantes de son talent. Mais malheureusement les chœurs ont quelque peu manqué d'entente, d'ensemble et de solidité: c'est que, par une circonstance sur laquelle il n'avait pas de contrôle, le maître était placé à deux cents pieds de ces chœurs qui il devait diriger.

M. Antoine Racine, chapelain de l'église du faubourg Saint-Jean, fit le sermon de circonstance. Sa parole fut éloquent, et, tour à tour, pleine de sensibilité, de pompe et de grandeur. Son discours, qui a duré plus d'une heure, a été écouté avec un silence et un recueillement religieux par l'immense auditoire. M. Racine a été un grand orateur, et ce magnifique effort de parole serait un honneur pour les chaires de tous les pays comme il est un orgueil pour la nôtre.

Dans le bas-chœur, on remarquait le lieutenant-col. Hon. A. de Salaberry, député. Le colonel M. de Salaberry, député. Le colonel M. de Salaberry, député. Le colonel M. de Salaberry, député.

bec; et le capitaine E. Lamontagne, commandant la batterie de campagne de Québec.

Tous les préparatifs de la cérémonie, et les décorations de l'église ont été surveillées par M. le curé de Québec et M. Paquet et Casgrain, ses vicaires; leur succès rendent hommage à leur intelligence du beau et à leur sens délicat de la grandeur et de la majesté.

Discours prononcé par M. l'abbé Ant. Racine, dans l'église Cathédrale de Québec, le 19 décembre 1860, à l'occasion du service solennel pour les soldats de l'armée pontificale qui ont succombé dans la guerre:

« Agonizare pro justitia, pro animâ tuâ; et usque ad mortem certa pro justitia; et Deus expugnabit pro te inimicos tuos. » Lutte pour la justice et le salut de ton âme; pour la justice, combats jusqu'à la mort; et pour toi Dieu renversera tes ennemis.—Ecclesiastique, ch. IV, v. 33.

Monseigneur, C'était un noble et consolant spectacle que donnait, il y a neuf mois, la ville de Québec. A votre appel, les 50,000 catholiques de la cité de Champlain, se levaient comme un seul homme, se réunissant à la même heure, et pour une même cause, dans les églises de Saint-Roch, de Saint-Patrice, de Saint-Jean et de Saint-Sauveur. Dans la grande Salle de l'Université-Laval, les membres du clergé de cette ville, les hommes les plus distingués de notre pays, ceux qui tiennent les rênes du pouvoir, les honorables membres de la Législature, les professeurs et les élèves de l'Université-Laval et ceux du Séminaire de Québec, se réunissaient autour de vous avec empressement et avec bonheur. Quelle était la cause de ces manifestations publiques et solennelles? Celui qui représente de droit le Christ sur la terre avait fait entendre sa voix au monde catholique, lui faisant connaître ses tribulations et les incroyables et horribles méfaits commis contre l'Eglise. Et nous, Canadiens-français, catholiques, qui possédons le trésor de la foi et le dépôt sacré de la vérité, pouvions-nous être indifférents et froids en présence de cette grande douleur? Pouvions-nous ne pas faire, pour la cause de la vérité et de la justice, ce que des hommes séduits ou trompés font chaque jour pour la cause de l'erreur et de l'injustice? — Et en voyant les chefs et les magistrats de votre pays se réunir à vous, Monseigneur, protester de toute l'énergie de leurs convictions contre des attentats sacrilèges, vous pouvez, vous devez vous écrier avec le prophète: « Que le bon Dieu soit béni; — et le Seigneur ait la force de tout mon peuple, c'est pourquoi je le louerai de tout mon cœur. » Benedictus Dominus, Dominus fortitudo plebis suae, et ex voluntate mea confessor etc. (Ps. 27, 10, 11).

Mais aujourd'hui, M. F., pourquoi cette assistance si nombreuse et si recueillie? — Pour quelle cause cette Eglise est-elle revêtue de deuil? Pourquoi ces autels sont-ils voilés; ces colonnes tendues de noir? Pourquoi ces inscriptions, ces faisceaux d'armes, autour de ce cercueil, entouré de flambeaux funèbres? Pourquoi ces serres suspendues aux voûtes du temple? Pourquoi l'Eglise fait-elle entendre ces chants consacrés à pleurer les morts?..... Vous le savez comme moi, ils sont tombés, acablés par le nombre, ceux qui par amour de l'Eglise et pour sa défense s'étaient armés, s'étaient faits les soldats de Dieu; ils sont tombés, ceux que nous appelons nos amis, nos frères! Ils ont lutté pour la justice et le salut de leur âme; pour la justice, ils ont combattu jusqu'à la mort et, pour eux, Dieu renversera leurs ennemis—Agonizare pro justitia, pro animâ tuâ; et usque ad mortem certa pro justitia; et Deus expugnabit pro te inimicos tuos. Lutte pour la justice et le salut de ton âme; pour la justice, combats jusqu'à la mort; et pour toi Dieu renversera tes ennemis.—Ecclesiastique, ch. IV, v. 33.

Louons ces hommes pleins de gloire, qui sont nos frères et dont nous sommes la génération. Laudamus viros gloriosos et parentes nostros in generatione sua. Car ceux que vous voyez vêtus de robes blanches, ont passé par de grandes tribulations, ils ont lavé et blanchi leurs robes dans le sang de l'agneau.—Hi sunt qui venerunt de tribulatione magna, et laverunt stolas suas in sanguine Agni (Apoc. St. Jean, ch. 7, v. 13).

Il sont Martyrs d'une cause grande et sainte. Pour eux, la mort n'est un bonheur, c'est une récompense; pour nous, c'est un grand exemple, et un grand triomphe. Pour eux c'est une heureuse affliction qui apporte la joie et l'allégresse des anges; pour nous, c'est un page de la victoire de l'Eglise. Leur mort n'est point pour nous une cause de deuil, c'est un sujet de consolation et d'espérance.—Agonizare pro justitia, pro animâ tuâ; et usque ad mortem certa pro justitia; et Deus expugnabit pro te inimicos tuos. Lutte pour la justice et le salut de ton âme; pour la justice, combats jusqu'à la mort; et pour toi Dieu renversera tes ennemis.—Ecclesiastique, ch. IV, v. 33.

L'Eglise catholique, qui connaît les misères de Dieu, prie et pleure pour ses morts; au tombeau des martyrs, l'Eglise répand des prières, mais elle ne pleure pas. Elle prie, elle chante le cantique de la réjouissance; ses accents les plus beaux, ses chants les plus magnifiques sont pour ses martyrs; ils ont pris place, dit-elle, dans une blanche légion, « Te Martyrum candidatus laudat exercitus. » Dieu est le prix et la couronne de ses soldats.—« Deus tuum militum sors et corona. » Encore rouges du sang qu'ils ont répandu, ils reçoivent des lauriers et des couronnes. « Rubri nam fūdido sanguine lauritis, ditantur bendi fulgidis. » Ainsi, tout en glorifiant les combats de ceux qui ont tombés à Spolète, à Ancone et à Castellardo, nous célébrons en même temps leurs triomphes et le triomphe de l'Eglise.—Agonizare pro justitia, pro animâ tuâ; et usque ad mortem certa pro justitia; et Deus expugnabit pro te inimicos tuos. Lutte pour la justice et le salut de ton âme; pour la justice, combats jusqu'à la mort; et pour toi Dieu renversera tes ennemis.—Ecclesiastique, ch. IV, v. 33.

PREMIERE PARTIE. Il était dans les desseins de Dieu et qu'un milieu d'une si grande multitude et diversité de Princes temporels, l'Eglise Romaine possédait une puissance temporelle entièrement indépendante, afin que le Pontife de Rome, Souverain Pasteur de l'Eglise tout entière, n'étant jamais le sujet d'aucun Prince, pût toujours exercer en pleine liberté, dans tout l'Univers, le pouvoir et l'autorité suprême qu'il a reçus de Jésus-Christ.—(Alloc. 18 juin, 1859.)

Attaquer l'indépendance temporelle du Pape, c'est porter atteinte à sa liberté, c'est attaquer l'Eglise. Et qui de nous ignore quel but se propose poursuivait ces ennemis acharnés du pouvoir temporel du Siège Apostolique? Ce qu'ils veulent, en attaquant ce patrimoine de Saint-Pierre, assuré par une possession non interrompue pendant une longue suite de siècles, consacré par tout ce qui constitue le droit; ce qu'ils désirent avec fureur, c'est d'abaïsser la

dignité, et d'avilir la majesté du Siège Apostolique, de le réduire aux plus dures nécessités, de faire le plus grand mal possible à notre Sainte Religion, de la détruire même, si cela pouvait jamais être. (Allocution de Pie IX.) Pourquoi les nations font-elles? Pourquoi les peuples méditent-ils des choses vaines? Et populi meditati sunt inania? Les Rois et les Princes de la terre se sont assemblés contre le Seigneur et contre son Christ. Adversum Reges terra, et Principes convenerunt in unum adversum Dominum et adversum Christum ejus. Brisons, rompons leur joug et jetons le par dessus nos têtes. Dirumpamus vincula eorum, et proficiamus anobis jugum ipsorum. Ps. II.

Ah! c'est avec une grande vérité, qu'un philosophe moderne nous dit, et que la Révolution a un caractère éternel. Pendant que les gouvernements de l'Europe sont, ou les muets témoins, ou les spectateurs indifférents, ou les protecteurs puissants de la plus grande injustice du 19^e siècle, la Révolution, dans la triste et sanglante mission de tout bouleverser et de tout détruire, ne les initie pas dans leur homicide inaction. Travaillant sous terre, aiguillant ses poignards dans l'ombre, payant et armant ses sicaires, tantôt par de sourdes trames en Toscane, dans les Romagnes, et dans la Sicile; tantôt, dans les Etats de l'Eglise, par des attentats et des actes de brigandage qui rappellent l'invasion des barbares et les attaques nocturnes des Iroquois dans notre pays, la révolution protégée et armée par les rois et les puissants de la terre, poursuit son œuvre de spoliation et de ruine.

C'est alors que le Souverain-Pontife invitait le monde Catholique à prier: « Ce que nous vous demandons surtout, Vénérables-Frères, c'est qu'en union avec Nous, et de concert avec les fidèles confiés à vos soins, vous adressiez de très-ferventes prières au Dieu Très-bon et Très-grand, pour qu'il commande aux vents et à la mer, qu'il assiste son Eglise, qu'il se lève et juge sa Cause. » — Mais nous le déclarons hautement, disait-il, revêtu de la vertu d'un haut, nous affronterons tous les périls, nous subirons toutes les épreuves, plutôt que de manquer en rien à notre devoir apostolique. — (Alloc. du 18 juin, 1859.)

M. F., quand celui qui porte l'anneau du Pêcheur, quand celui qui représente l'agneau de Dieu, quand celui qui s'appelle le successeur de Pierre fait entendre au monde cette vieille parole: « Non possumus. » l'heure du combat approche, et la terre chancelle comme un homme ivre. Le Ciel est chargé de nuages, le tonnerre gronde dans le lointain, la tempête s'annonce terrible.—Malgré les protestations les plus énergiques, malgré les éclatantes manifestations de l'épiscopat et des fidèles, la Révolution continue sa marche rapide. Mazzini, dont la tête est à Londres et les bras partout, et Victor-Emmanuel, le futur Roi d'Italie, et Victor-Emmanuel ne s'abaissent pas en serrant la main flétrie de Garibaldi. Mais la voix de Pie IX, signalant le danger, parcourt les rangs catholiques avec la rapidité de l'éclair; l'esprit de sacrifice agite les grands courages, embrase, enflamme les nobles cœurs.

Un guerrier, le plus illustre parmi tous ces hommes d'armes qui répandent si loin et qui élèvent si haut le nom de France, le vainqueur de cette rude guerre des Arabes que commandait Abd-el-Kader, Lamoricière, que cent combats ont illustré, ajoute à toutes ses gloires africaines, une gloire plus noble et mille fois plus haute, il se fait le soldat de l'Eglise, le soldat de Dieu! — Agonizare pro justitia, pro animâ tuâ; et usque ad mortem certa pro justitia; et Deus expugnabit pro te inimicos tuos. Lutte pour la justice et le salut de ton âme; pour la justice, combats jusqu'à la mort; et pour toi Dieu renversera tes ennemis.—Ecclesiastique, ch. IV, v. 33.

Le jour de Pâques, s'adressant à ses soldats: « La Révolution, comme autrefois l'islamisme, menace aujourd'hui l'Europe, et, aujourd'hui comme autrefois, la cause du Pape est celle de la civilisation et de la liberté du monde. — Soldats, ayez confiance, et croyez que Dieu soutiendra notre courage à la hauteur de la cause dont il confie la défense à nos armes. »

—A ces nobles paroles, accoururent se ranger sous ses drapeaux, de magnanimes vengeurs du droit méconnu: de l'Irlande martyrisée, de l'Irlande dépeuplée, mais glorieuse par ses persécutions pour la foi; de l'Allemagne et de la Belgique catholiques; de la noble Pologne asservie, mais toujours frémissante; et surtout de cette grande nation Française qui n'a jamais été failli dans sa foi, ni dans son amour pour l'Eglise. Les fils des Croisés, les héritiers des noms dont la France s'honore la plus: Les marquis de Pimodan, les Parcevaux, les George d'Héliand, les Bourbon-Chalais, les Charette, les Sabran, les Larchefoucaud, les descendants des Montmorency, et mille autres se font soldats, soldats de l'Eglise. A la vue de ces Croisés, les Musulmans du dix-neuvième siècle ne peuvent s'empêcher de montrer leur étonnement et leur terreur. Ils ne croyaient pas à ce grand exemple de vertu et de courage; enfants dégénérés, incapables de rendre hommage au dévouement, étonnés de tant d'héroïsme, ils les raillent, ils les méprisent, ils les insultent; ils les appellent mécréants, aventuriers, eux qui sont pas rougi d'appeler sous leurs drapeaux homicides les lie, la bone des grandes villes de la vieille Europe.

Mais, à leur honneur, ils ont pris fièrement leur parti; ils se sont glorifiés de ne pas rougir de leur foi! Le monde, tout la vie est devenue toute païenne, les croix disgraciées, et il dit en secouant la tête, en voyant passer ces jeunes soldats: Ah! c'est donc là les défenseurs, les vengeurs de la Papauté? que peuvent contre nous, contre nos armées nombreuses et aguerries, ces jeunes aventuriers?

Pour eux, au milieu des obstacles, malgré les pertes, les trahisons, méprisant les vaines clameurs, ils sont venus donner leur sang, ils sont venus, sans peur et sans reproche, mourir aux pieds du Souverain-Pontife. Oui, ils étaient dignes de cet honneur et de verser leur sang pour le Christ. Etre guerrier comme tant d'autres, c'est un honneur, c'est une gloire; toujours et dans tous les pays, les hommes admirent l'honneur, la fidélité, le sacrifice du soldat qui verse son sang pour la défense de son pays. Mais être guerrier pour sa foi, se faire le soldat de Dieu et le défenseur de sa cause, alors surtout que tant d'autres n'ont osé se montrer; c'est là, jeunes martyrs que nous glorifions aujourd'hui, votre gloire et la plus noble et la plus pure.—Agonizare pro justitia, pro animâ tuâ; et usque ad mortem certa pro justitia; et Deus expugnabit pro te inimicos tuos. Lutte pour la justice et le salut de ton âme; pour la justice, combats jusqu'à la mort; et pour toi Dieu renversera tes ennemis.—Ecclesiastique, ch. IV, v. 33.

A toutes les époques, mêmes dans les temps appelés barbares, alors que le droit public, qui régit les relations des peuples entre eux, n'existait pas, la violation des traités était considérée comme une infamie.—Comment le roi de Sardaigne a-t-il procédé contre celui qu'il appelle hypocritement son Père, et auquel le Père, dans

son immense douleur, donne le nom de fils dégnéré?—Le 10 septembre, Victor-Emmanuel, agissant contre le droit, et violant les traités, intime à Pie IX l'ordre de licencier ses volontaires. La menace de l'invasion est à peine arrivée à Rome que les bandes révolutionnaires, suivies d'une armée dix fois plus nombreuse que l'armée de Pie IX, envahissent le patrimoine de St. Pierre. Quel nom donneriez-vous à cette manière d'agir et de combattre, je ne dis pas, de la part d'un Empereur du Japon, ou de la Cochinchine, mais de la part d'un roi catholique, d'un roi catholique, de la part surtout d'un prince de la maison de Savoie qui compte tant de saints dans sa famille, envers celui qu'il appelle « Très-Saint Père » et auquel il demandait naguère sa bénédiction?—C'est une injustice, dites-vous: ah! c'est plus qu'une injustice, c'est une trahison, c'est une lâcheté, c'est une cruauté, c'est une félonie. Tous les hommes honorables, à quelque parti qu'ils appartiennent; tous, la qualifient comme nous le qualifions. Il y a de ces choses qui n'ont qu'un nom pour tous ceux qui ont de la conscience et de la pudeur. Pour ceux qui ont de la conscience et de la pudeur, le bien s'appelle toujours le bien; le mal se nomme le mal; l'injustice s'appelle toujours l'injustice, même quand elle est commise par ceux qui portent la couronne. C'est ainsi que les farouches Iroquois, il y a deux cents ans, dispersaient leurs bandes altérées de sang par tout le pays, faisaient trembler les habitants de Québec et de Montréal, enveloppaient toute la colonie dans un immense réseau de sang, enlevaient les chevelures, faisaient couler le sang de leurs victimes et répandaient partout la terreur et la consternation.

Dans les premiers siècles, alors que le sang chrétien rougissait les places publiques, la veille du jour où les condamnés à mort devaient lutter contre les tigres et les lions, dans l'amphithéâtre de Rome, l'Eglise donnait une nourriture divine au soldat qui devait combattre pour la Foi. Les confesseurs du Christ recevaient dans leurs cachots la victime sainte, le roi des martyrs; fortifiés par cette nourriture divine, ils étaient prêts pour le combat; ils prouvaient, en présence des bêtes féroces prêtes à les dévorer, et à la vue d'un peuple altéré de leur sang: « Je vis maintenant, non pas moi, mais le Christ viv en moi. »

Ainsi, la veille de la bataille de Castellardo, dans le sanctuaire béni de Lorète, le général en chef, le marquis de Pimodan et leurs compagnons d'armes, purifièrent leurs âmes et reçurent, pleins de foi, l'hostie eucharistique, gage de vie et de résurrection.

Prenez vos armes, soldats, défenseurs de la justice; armez-vous de courage: vos ergo, filii confortamini—Mach. I; combattez vaillamment pour la défense de la loi: viriliter agite in lege, quia in ipsâ gloriosi eritis; c'est elle qui vous couronnera de gloire. Tenez-vous prêts afin de combattre contre ces nations assemblées contre nous. Estote parati in mane, ut pugnetis adversus nationes has que convenerunt adversus nos.—Mach. I. Le jour venu, les deux armées sont en présence; Judas part dans la plaine, accompagné seulement de 3,000 guerriers, qui n'avaient ni épées, ni boucliers: « Et cum dies factus esset, apparuit Judas in campo cum tribus militibus vivorum tantum qui tegumenta et gladios non habebant.—Mach. I, V.

Et le reconnut que l'armée des nations était forte, environnée de cuirassiers et de cavaliers: Et viderunt castra gentium valida, et loricatorum, et equitatus in circuitu eorum. Soudain la trompette sonne la charge; soyez sans peur soldats, serrez vos rangs: voici l'heure du combat, l'heure du sacrifice; voici le champ de mort, voici le champ du sang où Dieu vous appelle du haut des cieux; les anges vous complètent et vous préparent des couronnes. C'est ici qu'il faut mourir pour la défense de la loi: Melius est non mori in bello, quam videre mala gentis nostra et sanctorum.

Vous voyez cette phalange catholique, ces jeunes héros, qui se précipitent sur l'ennemi plus vite que les aigles, plus courageux que les lions: agilitas velociores leonibus fortiores.—Reg. II-1, 23. Le brave Pimodan les commande: quatre fois il charge l'ennemi à la tête des braves. Au-dessus du bruit des armes, au-dessus des cris des blessés et des mourants, au-dessus de l'état des bombes, au-dessus des détonations de l'artillerie; entendez-vous sa voix guerrière?—Dieu est avec nous! C'est son cri de guerre; il est à toutes les attaques; ni le fer ni le feu ne l'arrêtent:—Dieu est avec nous! Ses blessures enflamment son courage; il combat, comme un Roi, à la tête de sa troupe: Voyez comme il est beau, comme il est grand, comme il est noble, comme il est majestueux avec sa robe teinte de sang; voyez comme la force se révèle dans sa démarche! Iste formosus in stola sua, gradibus in multitudine fortitudinis suae! (Isaie. ch. 63, v. 1).—Il affronte mille fois la mort, il la regarde en face, il lui sourit, il l'appelle de ses vœux; Dieu est avec nous, s'écrie-t-il pour la dernière fois. La mort, pour lui, c'est un bonheur, c'est une récompense, c'est un triomphe; la mort, pour lui, c'est une heureuse affliction qui lui apporte la joie et l'allégresse des anges; la mort, pour lui, c'est le vêtement de sa victoire, c'est sa robe de parade, c'est son char de triomphe! Ille est vestitus victoria.—hæc palamata vestis, tui curru triumphum!—(Terullien.)

Mais qui sont ceux qui viennent avec des vêtements teints de sang? Quis est iste qui venit de Babilon, tinctus vestibus? Ce sont ceux qui ont lutté pour la justice et le salut de leur âme; pour la justice, ils ont combattu jusqu'à la mort.—« Agonizare pro justitia, pro animâ tuâ; et usque ad mortem certa pro justitia; et expugnabit pro te inimicos tuos. » Lutte pour la justice et le salut de ton âme; pour la justice, combats jusqu'à la mort; et pour toi Dieu renversera tes ennemis.—Ecclesiastique, ch. IV, v. 33.

Mais pourquoi leurs vêtements sont-ils rouges? Ils sont rouges comme ceux des hommes qui foulent la vengeance.—Quare ergo rubrum est indumentum tuum? Seuls, nous avons foulé le vin dans le pressoir, et entre tous les peuples, pas un seul ne s'est levé pour nous secourir. « Et de Gentibus non est vir mecum. » (Isaie.)

Qui, seuls, ils ont combattu pour la plus sainte des causes; seuls, ils ont combattu, et pas un soldat des nations catholiques n'est venu le secourir. Ils ont tombés glorieusement; ils sont morts, non comme les lâches ont coutume de mourir: Ne quaquam, ut mori solent ignari, mortuus est. Reg. III. Aux yeux des insensés, ils ont paru mourir; leur vie a paru une affliction. Vini sunt oculis insipientium mori, et assimilata est afflictio crucis illorum à leur séparation d'avec nous à leur entière ruine; mais cependant ils sont par une entière ruine: « et quid a nobis est iter, exterminium: illi autem sunt in pace. » Et s'ils ont souffert des tourments devant les hommes, leur espérance est pleine d'une immortalité glorieuse. Et si coram hominibus tormenta passi sunt, spes illorum immortalitate plena est.—Sap. ch. III.

Et comment ces généreux athlètes auraient-ils pu se démentir à la vue des couronnes qui les attendaient, et soutenus par la grandeur de

leurs espérances? C'est l'œil fixé au Ciel qu'ils ont méprisé leur vie; c'est en pénétrant du regard dans les jours et les délices de l'éternité, qu'ils ont senti et témoigné le plus grand dédain pour tout ce qui est de ce monde. Aussi il restera d'eux, nous dit la Sainte Ecriture, un souvenir dans le temps. Leur affliction a été légère, et leur récompense sera grande; parce que Dieu les a tentés, et les a trouvés dignes de lui. « In paucis rebus, in multis bene disponitur, quantum Deus tentat eos, et invenit illos dignasse. » — (Sagesse, III); leurs noms vivront glorieux dans la suite des âges, comme ceux des Machabées. « L'histoire les appellera grands, la Religion les bénera. « Car le juste qui donne sa vie en sacrifice, verra une longue postérité. » Donnons-leur des prières, mais ne pleurons pas leur mort glorieuse; parce qu'il leur est combattu pour la justice et pour le salut de leur âme; pour la justice, ils ont combattu jusqu'à la mort. Agonizare pro justitia, etc.

(La fin au prochain numéro.)

(Actes Officiels) Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement a nommé à la date du 15 décembre Messieurs Thomas Savage, John Baker et James Lenfesty, de Cape Cove, Estimateurs dans et pour la Municipalité Locale du township de Perce.

Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement a aussi, le 3 courant, nommé M. Régis Lajoie commissaire d'école pour le comté de Maskinongé, Peterborough.

—Une proclamation insérée dans la Gazette du Canada de samedi dernier érige civilement la paroisse de Saint-Oedé de Metis, dans le comté de Rimouski, et celle de Sainte-Louise, dans le comté de l'Islet.

Erige le Township d'Escommaux, dans le comté de Saguenay, au nord-est du township d'Iberville.

Deuxième avis d'Europe. Le steamer Etna, parti de Liverpool le 5 du présent, est arrivé mardi à New-York, avec £66,000 sterling en or.

Une terrible explosion arrivée dans une mine de charbon, près de New-Port, comté de Galles, a coûté la vie à 170 personnes.

On dit que le Saint-Père a reçu d'Amérique une somme de 65,000 livres sterling, produit des contributions des catholiques.

Le steamer Bohemian est arrivé à Portland hier à 7 heures et demie dans la soirée.

On lit dans le Morning Post du 28 novembre: « Depuis la révolution de 1848, M. de Flahaut n'a rempli aucune fonction, quoiqu'il ne fut pas sans influence. Dans des temps difficiles et dans des questions épineuses on lui a demandé des conseils, et les hommes d'Etat des deux côtés du canal l'ont consulté, la modération et la sagesse de ses vues, son bon sens et son esprit conciliant ont aplani quelques difficultés réelles et beaucoup d'apparences. »

« Un homme aussi conciliant, connaissant aussi parfaitement les intérêts des deux pays, et si accompli, est bien fait pour remplir les fonctions d'ambassadeur. Il est allié par mariage à la famille de lord Lansdowne, et lié d'amitié avec les hommes importants de tous les partis politiques. Dans ses opinions politiques, le comte de Flahaut est décidément libéral. La nomination d'un tel homme pour représenter l'Empereur Napoléon près la cour d'Angleterre est doublement significative sous ce rapport, et c'est un garant qu'une meilleure époque arrive pour la France, pour l'Europe et pour le monde. »

« Avec M. Le Persigny au ministère de l'Intérieur, avec le comte de Flahaut à l'ambassade de Londres et avec de meilleurs moyens de discussion et d'exposition et un plus grand liberté d'exprimer l'opinion à la tribune et dans la presse, il y a tout lieu d

Livres et Beaux-Arts.

LIVRES NOUVEAUX

Par le « Nova-Scotian ». DICTIONNAIRE NATIONAL par BESCHERELLE. 2 vol. in-4, relié. 21 1/2.

Avis Divers.

ECOLE DU SOIR.

Le Soussigné informe le public qu'il a ouvert ses CLASSES DU SOIR.

Succession de feu Jean Blanchet. AVIS. Toutes les personnes ayant des réclamations...

ACADEMIE ANGLAISE ET FRANCAISE

MM. EAST & DECLERQ, ASSOCIÉS. (ayant eu tous deux une grande expérience dans l'enseignement en Europe).

DANS cet établissement les deux professeurs s'assistent mutuellement dans tout ce qui concerne l'éducation...

CLASSE PRÉPARATOIRE. Les jeunes élèves reçoivent, dans cette classe, une instruction...

CONDITIONS: Par quartier. Les élèves faisant leur éducation... 815 à 825.

CLASSE PRÉPARATOIRE. Les jeunes élèves reçoivent, dans cette classe, une instruction...

CONDITIONS: Par quartier. Les élèves faisant leur éducation... 815 à 825.

CLASSE PRÉPARATOIRE. Les jeunes élèves reçoivent, dans cette classe, une instruction...

CONDITIONS: Par quartier. Les élèves faisant leur éducation... 815 à 825.

CLASSE PRÉPARATOIRE. Les jeunes élèves reçoivent, dans cette classe, une instruction...

CONDITIONS: Par quartier. Les élèves faisant leur éducation... 815 à 825.

CLASSE PRÉPARATOIRE. Les jeunes élèves reçoivent, dans cette classe, une instruction...

CONDITIONS: Par quartier. Les élèves faisant leur éducation... 815 à 825.

CLASSE PRÉPARATOIRE. Les jeunes élèves reçoivent, dans cette classe, une instruction...

CONDITIONS: Par quartier. Les élèves faisant leur éducation... 815 à 825.

CLASSE PRÉPARATOIRE. Les jeunes élèves reçoivent, dans cette classe, une instruction...

CONDITIONS: Par quartier. Les élèves faisant leur éducation... 815 à 825.

CLASSE PRÉPARATOIRE. Les jeunes élèves reçoivent, dans cette classe, une instruction...

Magasins d'Etouffes.

Mantilles d'hiver

GILETS, chez W. LAIRD & Cie. Les soussignés montrent actuellement la plus grande et la plus belle variété de...

Mantilles d'hiver et de Gilets, qui n'ont jamais été défilés à Québec, en fait de...

LES DAMES qui aiment le confortable, uni au goût, dans ces sortes d'articles, feront bien de visiter leur établissement...

LES MANTILLES et les GILETS, sont faits sur ordre, d'après tous les patrons d'été, et plus ou moins court.

COMMERCIAL HOUSE, MARCHÉ DE LA HAUTE-VILLE. Magnifique assortiment...

NOUVELLES MARCHANDISES SECHES D'AUTOMNE. Les Soussignés prennent la liberté d'annoncer l'arrivée de leurs...

ILS OUVERT ACTUELLEMENT DES BOITES DE NOUVELLES MARCHANDISES SECHES de Fantaisie et d'Etape...

PRIX TRES-REDUITS auxquels ces Marchandises sont marquées.

Le plus bas prix en Amérique en gros chiffres sur chaque article.

PAS DE SECOND PRIX. O'Neill & Behans. Rue Dauphine, 2 oct. 1890.

TAPIS A BON MARCHÉ CHEZ GLOVER & FRY. TAPISSERIE, depuis 60 cent par verge.

REDIEUX DE DAMAS, UNION, TOUT LAINE, SUE ET LAINE, à des Prix extrêmement réduits.

AGENTS POUR LES Habillements supérieurs pour Messieurs. H. H. J. & D. NICOLLS.

MARCHANDISES D'AUTOMNE. Les Soussignés VIENNENT DE RECEVOIR et offrent en vente:

Draps doubles finis, de Caister, de Moscou, de Philo, etc.

Casimir noir et de couleur, Tweeds, Tricot et Étoffe (manufacture du pays), etc.

Parfums et Habits d'automne, Gilets de laine tricotés de couleur pour hommes, etc.

Chemises de laine, Chemises de Battelle, Camisoles, etc.

Valises, Portables, Sacs de voyage, Capots de caoutchouc, etc.

Covertures de laine blanche, etc.

COMMERCIAL HOUSE, Vis-à-vis le Marché de la Haute-Ville.

UN magnifique assortiment de CHEMISES pour Messieurs.

Depuis 30 cent.

Assurées. Compagnie d'Assurance contre le Feu HARTFORD, CONNECTICUT.

LA COMPAGNIE AETNA ASSURANCE continue à assurer les Maisons et toutes autres descriptions de propriétés...

EQUITABLE Compagnie d'Assurance contre le Feu. Bureau Principal - Cannon Street West, Londres.

Le Trésorier: Lord Viscount St. John. Le Secrétaire: Archibald Campbell Barclay, Ker.

DIRECTEURS: M. J. BARCLAY, Ker. M. Miles Chas. Sykes, Ker. M. Edmund S. Sykes, Ker.

DIRECTEURS locaux, Montréal: M. William Lunn, Ker. M. F. Holmes, Ker.

ON ASSURE à ce Bureau toutes les Pertes ou Dommages causés par le Feu, Bâties de toutes descriptions...

Les Taux de cette Compagnie seront extraordinairement modérés.

Les engagements de l'« Equitable » sont garantis par une propriété responsable et un grand capital...

COMMERCIAL HOUSE, Vis-à-vis le Marché de la Haute-Ville.

A Vendre.

Toiles allemandes pour Blueaux

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent en vente un assortiment général de TOILES ALLEMANDES pour BLUEAUX.

A VENDRE, Le MÉCANISME d'un CANDÈRE et le POUVOIR d'ÉTOFFER, en très bon ordre, et à des conditions les plus favorables.

SOULIERS DE CAOUTCHOUC. Pour Dames, Messieurs et Enfants. LA BOITE aux PRIX DES MANUFACTURIERS.

LES Soussignés ayant acheté tout le SEL de MM. W. L. DENNING & Co, sont prêts à le vendre au total à la commission des acheteurs.

CASSONADE DE MOSCOU, VERNANT d'être pur par la voie du Caneau de Fer Grand Tronc, en bon état.

Bière forte de Guinness de Dublin. 100 Q. U.A.E. (Antennes de Jour en Jour) par le navire Thomas Harward, et à vendre chez...

BIÈRE ET PORTER. BIERE D'ALSOOP & BASS en pièces et chopines.

VIN et EAU-DE-VIE EN BOUTEILLES. 200 C. AISÉS XÉRÈS et d'OPORTO très-purs.

FROMAGE ANGLAIS DE LAITERIE. 50 B. OITRES FROMAGE de laitier supérieur coloré que le soussigné reçoit actuellement et qu'il offre en vente.

CIGARES DE LA HAVANE. 48 M. LILLE CIGARETTE de la Havane du grand L. Louie, Club House, Punch et El Tyro.

TABAC DE FANTAISIE. FRUITS et FLEURS et autres marques qui n'ont jamais encore été importées en Canada.

A VENDRE. FLEUR Extra, de Fantaisie et Supérieur, BLE, POIS, etc.

VENANT de débarquer et à vendre: 8000 B. BARRIS DE FLEUR du Haut-Canada, de différents marques de l'Ont.

EN DEBARQUEMENT de la « Arctique ». 75 B. BOUCATS CASSENADE brillante de première qualité.

THÉS FRAIS. 1000 D. EMILIOUS THÉS FRAIS, assésés en Hyon, Travank, Hyon Twankay, Ganpowder, Young Hyon, Souchow & Jeonker, Ceylon, Oolong, etc.

SUCRES BRILLANTS. 50 B. BOUCATS SUCRES BRILLANTS à vendre chez...

SIROP DE PORTO RICO. 250 P. POISSONS SIROP brillant et épais de Porto Rico.

THÉS FRAIS. 1000 D. EMILIOUS THÉS FRAIS, assésés en Hyon, Travank, Hyon Twankay, Ganpowder, Young Hyon, Souchow & Jeonker, Ceylon, Oolong, etc.

SUCRES BRILLANTS. 50 B. BOUCATS SUCRES BRILLANTS à vendre chez...

SIROP DE PORTO RICO. 250 P. POISSONS SIROP brillant et épais de Porto Rico.

VITRES. A VENDRE par le Soussigné, Vitres de 40 x 50, 36 x 48, 36 x 42, 30 x 42, 30 x 40, 24 x 30, 20 x 30, 20 x 28, 20 x 24, etc.

CLOUS. A VENDRE par le Soussigné un assortiment général de CLOUS FORÉS et de CLOUS COUPÉS.

VINS DE FRANCE. Importés directement de Bordeaux.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ: VINS DU SUD: Roussillon, Cahors, Basen, vieux BORDEAUX - Saint Julien, Vin ordinaire, Médoc.

VINS FINIS: Saint-Emlion 1857 et 1854, Haut Brion Chateau Latour 1854.

VINS BLANCS: Sauterne, Chablis, Cœuret 1851.

BOURGOGNE: Nuits, Pouilly.

MOSELLE: Kaiserberg 1848, Liebfraunlich 1846.

CHAMPAGNE: De Venoge & Co; Cluquet, Trety & Co.

EAU-DE-VIE: Vieux Cognac de Chateaufort 1848, de Pont, Castillon de Jules Robin.

BOLS A LAIT. 100 PANIERS DE BOLS A LAIT à vendre par le soussigné, rue ARTIQUI, près de la nouvelle Douane.

UN assortiment complet de FAÏENCE assortie: Service à thé, à déjeuner, à dîner, et à Toilette riche-ment décoré, portant l'impression du Castor, avec motifs canadiens.

HENRY HOBSON & Co. 51 rue St-Jean.

Médecines.

LA TOUX.

Les grands et subits changements de notre climat sont les causes qui produisent les maladies des Pouxons ou de Bronches.

Pastilles de Brown pour la Toux. « Les maladies de la Gorge, pour lesquelles les Pastilles de Brown ont été recommandées, ont produit un soulagement extraordinaire ».

Pastilles de Brown pour la Toux. « Je recommande l'usage de ces Pastilles aux Omaltrous Pulmonaires ».

Pastilles de Brown pour la Toux. « Elles sont extrêmement précieuses pour l'usage de la Gorge ».

Pastilles de Brown pour la Toux. « Elles soulagent presque instantanément la difficulté de la respiration pendant les accès de la Gorge ».

Pastilles de Brown pour la Toux. « Elles ont couté rien de nuisible à la santé ».

Pastilles de Brown pour la Toux. « Elles sont très-éfficaces pour la maladie des Bronches ».

Pastilles de Brown pour la Toux. « Elles ont été recommandées par les médecins les plus célèbres ».

Pastilles de Brown pour la Toux. « Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

Pastilles de Brown pour la Toux. « Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

Pastilles de Brown pour la Toux. « Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

Pastilles de Brown pour la Toux. « Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

Pastilles de Brown pour la Toux. « Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

Pastilles de Brown pour la Toux. « Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

Pastilles de Brown pour la Toux. « Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

Pastilles de Brown pour la Toux. « Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

Pastilles de Brown pour la Toux. « Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

Pastilles de Brown pour la Toux. « Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

Pastilles de Brown pour la Toux. « Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

Pastilles de Brown pour la Toux. « Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

Pastilles de Brown pour la Toux. « Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

Pastilles de Brown pour la Toux. « Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

Pastilles de Brown pour la Toux. « Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

Pastilles de Brown pour la Toux. « Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

Pastilles de Brown pour la Toux. « Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

Pastilles de Brown pour la Toux. « Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

Pastilles de Brown pour la Toux. « Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

Pastilles de Brown pour la Toux. « Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

Pastilles de Brown pour la Toux. « Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

Pastilles de Brown pour la Toux. « Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

Pastilles de Brown pour la Toux. « Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

Pastilles de Brown pour la Toux. « Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

Pastilles de Brown pour la Toux. « Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

Médecines.

SALSEPAREILLE DE AYER

POUR PURIFIER LE SANG. Et pour la guérison prompte des diverses maladies telles que les Scrofules et les Affections Scrofuleuses, comme les Tumeurs, les Ulcères, les Plaies, les Eruptions, les Boutons, les Pustules, les Taches, les Furoncles, les Tumeurs et toutes les maladies de la Peau.

J. C. AYER & Co, Messieurs. - Je suis qu'il est de mon devoir de reconnaître ce que votre Salsepareille a fait pour moi.

« Je recommande l'usage de ces Pastilles aux Omaltrous Pulmonaires ».

« Elles sont extrêmement précieuses pour l'usage de la Gorge ».

« Elles ont couté rien de nuisible à la santé ».

« Elles sont très-éfficaces pour la maladie des Bronches ».

« Elles ont été recommandées par les médecins les plus célèbres ».

« Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

« Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

« Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

« Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

« Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

« Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

« Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

« Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

« Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

« Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

« Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

« Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

« Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

« Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

« Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

« Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

« Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

« Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

« Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

« Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

« Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

« Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

« Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

« Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

« Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».

« Elles sont recommandées par les médecins les plus célèbres ».